

BUDGET PRIMITIF POUR 2024

COMMISSION « AFFAIRES FINANCIERES ET RESSOURCES »

RAPPORTEUR COMMISSION :

RÉSUMÉ

I – RESSOURCES HUMAINES

Le Président nous demande de bien vouloir voter les crédits 2024 du budget principal à hauteur de 82 938 000 € dont 79 657 780 € au titre de la masse salariale et 3 280 000 € au titre des autres dépenses, suivant les explications contenues dans le rapport sur le justificatif des différents postes de dépenses. Il nous demande également d'inscrire un crédit de 1 722 000 € de recettes prévisionnelles.

II – INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE

Le Président nous propose :

- d'inscrire un budget d'investissement de 2 187 000 € pour le renouvellement des équipements d'infrastructures et bureautique, le déploiement de nouvelles solutions, l'implémentation de solutions existantes et la poursuite du plan de sécurisation,
- d'inscrire un budget de fonctionnement de 1 310 000 € pour l'hébergement et la maintenance des solutions informatiques, l'hébergement des sites internet, la réalisation des prestations de migration, les transmissions de données et la location et la maintenance des copieurs,
- d'inscrire une recette de fonctionnement d'environ 52 864 € pour l'utilisation de la solution de gestion des bibliothèques et le SIG mutualisé,
- d'inscrire un budget de fonctionnement de 177 000 € pour la téléphonie fixe et mobile ainsi que pour les liaisons réseau.

III – AFFAIRES JURIDIQUES

Afin de répondre à nos missions d'assistance en matière juridique (représentation, contentieux, assurances...), de commande publique (annonces et insertions légales), de gestion immobilière et foncière (dépenses de fonctionnement, loyers, redevances, cession, acquisitions, PAD...) et d'audits, prévention des risques et lutte contre les fraudes, le Président nous propose :

- d'adopter le barème général pour l'occupation du domaine public départemental joint au présent rapport,
- de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du lancement du futur appel d'offres au titre des contrats d'assurance
- de reconduire les cibles actuelles au titre du plan de lutte contre les fraudes au RSA.

IV – MOYENS GENERAUX

Dans le respect de notre politique de maîtrise des dépenses, le Président nous propose d'inscrire au Budget Primitif pour 2024 les crédits nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services départementaux :

- en dépenses d'investissement..... 215 000 €
- en dépenses de fonctionnement..... 807 000 €

V – PARTICIPATIONS FINANCIERES ET COMPENSATIONS

Le Président nous propose d'inscrire :

- 9 270 000 € pour la contribution financière du Département pour 2024 au Service Départemental d'Incendie et de Secours, en augmentation de 49,3 % par rapport à 2023.

- 3 843 000 € pour la compensation versée à la Région dans le cadre du transfert de la compétence en matière de transports scolaires et de la planification de la prévention et de la gestion des déchets.

VI – FRAIS DE GESTION COURANTE

Pour la gestion courante de la Collectivité, le Président nous propose d'inscrire 497 000 € en dépense et 235 800 € en recette.

VII – CREANCES DU DEPARTEMENT

Les avances consenties depuis plusieurs années aux entreprises sont remboursées annuellement, semestriellement, trimestriellement ou mensuellement.

Pour 2024, le Président nous propose d'inscrire, en recettes d'investissement, un crédit global de 314 000 €.

VIII – FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Le Président nous propose de maintenir le taux de 50 % appliqué selon la strate de notre population et de ne pas appliquer de majoration à l'indemnité du Président du Conseil départemental. Le taux conduit ainsi aux indemnités retracées dans le tableau figurant dans le volume.

Le Président nous propose d'inscrire un crédit de 1 770 000 € destiné aux indemnités des élus et de 62 000 € pour le fonctionnement de l'Assemblée.

IX – OPERATIONS LIEES A LA M57

Dans le cadre de la réglementation budgétaire et comptable M57, le Président nous propose d'approuver les écritures afférentes :

- **aux provisions** pour le budget principal et les budgets annexes. Les crédits à inscrire tant en dépenses qu'en recettes sont détaillés dans le volume.

- **aux écritures d'ordre budgétaire** qui s'équilibrent, en recettes et en dépenses, à la somme de 29 955 000 €.

Le Président nous demande de bien vouloir en délibérer.

Avis de la Commission Affaires Financières et Ressources :